

# Plan de conservation des écosystèmes du *parc de la Gatineau*

Résumé

Février 2010





---

# PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU

---

## RÉSUMÉ

Présenté à la :  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Élaboré par :  
 **Del Degan, Massé**  
Experts-conseils  
825, rue Raoul-Jobin  
Québec (Québec) G1N 1S6

Février 2010



## TABLE DES MATIÈRES

---

1.	LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE : PLUS DE 40 ANS DE CONSERVATION AU PARC DE LA GATINEAU .....	1
2.	LE PARC DE LA GATINEAU, UNE RICHESSE INDÉNIABLE AU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA .....	2
3.	UN ÉTAT DE SANTÉ STABLE, MAIS PRÉCAIRE.....	5
4.	ENJEUX ET PRIORITÉS DE CONSERVATION.....	6
5.	UNE VISION DE CONSERVATION POUR 2035.....	7
6.	LE PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES : UNE APPROCHE HOLISTIQUE .....	8
7.	LE PLAN D'ACTION .....	9
7.1	DES MESURES DE CONSERVATION .....	9
7.2	LES AIRES DE CONSERVATION.....	12
7.3	UNE STRATÉGIE DE RESTAURATION.....	12
7.4	RÉDUIRE LES STRESS.....	14
8.	DES OUTILS POUR SOUTENIR LE PLAN D'ACTION .....	15
8.1	LA SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES .....	15
8.2	LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	15
8.3	COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PARTENARIATS .....	15
9.	ÉCHÉANCIER DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU.....	16
10.	INCIDENCE DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU SUR LE PLAN DIRECTEUR.....	17

## LISTE DES ANNEXES

---

ANNEXE 1	Liste des mesures de conservation et leur priorité d'application
ANNEXE 2	Programme de surveillance des écosystèmes du parc de la Gatineau et échéancier du programme de surveillance

## LISTE DES PLANCHES CARTOGRAPHIQUES

---

Synthèse de l'état de santé des écosystèmes du parc de la Gatineau
Principaux corridors écologiques potentiels du parc de la Gatineau
Impact des pressions anthropiques sur les écosystèmes du parc de la Gatineau
Modifications au zonage du parc de la Gatineau



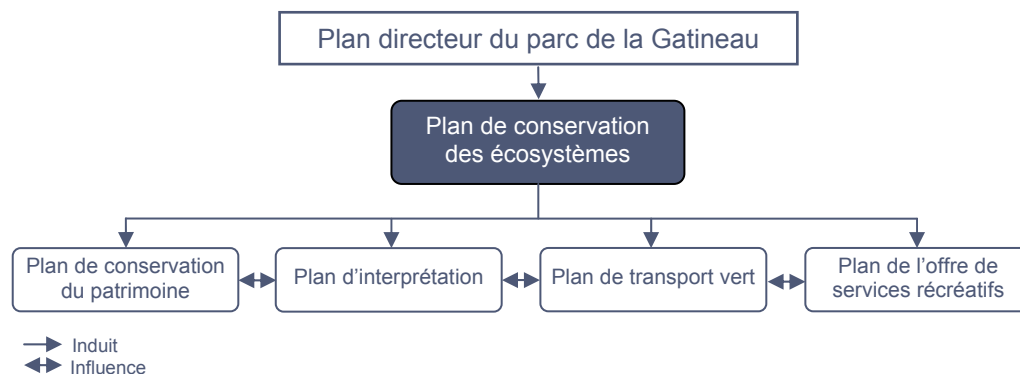
# 1. LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE : PLUS DE 40 ANS DE CONSERVATION AU PARC DE LA GATINEAU

La Commission de la capitale nationale (CCN) a une longue tradition de conservation et de protection des milieux du parc de la Gatineau. Depuis plus de 40 ans, des milliers d'études ont été menées, autant par les équipes de professionnels du Parc que par des centaines de chercheurs associés à des institutions scientifiques et universitaires. De ce fait, de nombreuses études scientifiques de même que plusieurs documents de planification et de suivi sont à la base des mesures de conservation actuelles qui ont cours dans le Parc, tels que :

- le Programme de gestion des ressources naturelles du parc de la Gatineau;
- le Plan directeur du parc de la Gatineau;
- le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau;
- le Programme de suivi de la biodiversité au parc de la Gatineau;
- l'identification des écosystèmes et habitats valorisés du parc de la Gatineau;
- les plans de gestion (cinq) et les stratégies de gestion (deux);
- les bases de données numériques (système d'information géographique);
- la synthèse écologique;
- les suivis réguliers de divers habitats et espèces.

Le Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau a été entrepris à la suite des recommandations formulées dans le Plan directeur du parc de la Gatineau. Quatre autres documents de gestion suivront. Ils font partie de la mise en œuvre du plan directeur et encadreront des programmes, des projets et d'autres propositions détaillées. La vision de gestion pour le Parc pour les prochaines décennies met l'accent sur la conservation des milieux naturels et culturels. Ainsi, le parc de la Gatineau constituera une aire naturelle protégée, gérée d'abord pour la conservation, ensuite pour la récréation.

**FIGURE 1**  
**POSITIONNEMENT DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES**



## 2. LE PARC DE LA GATINEAU, UNE RICHESSE INDÉNIABLE AU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA

Le parc de la Gatineau s'étire sur une cinquantaine de kilomètres, entre les rivières Gatineau et des Outaouais, au nord-ouest de l'agglomération urbaine de Gatineau-Ottawa. Il couvre une superficie de 36 131 hectares, représentant 7,7 % de la superficie totale de la région de la capitale du Canada. Le parc Adirondack, dans l'État de New York, le parc Algonquin, en Ontario, le parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent et les réserves fauniques La Vérendrye et de Papineau-Labelle, au Québec, sont parmi les aires naturelles protégées d'importance situées à moins de 150 kilomètres de la capitale.

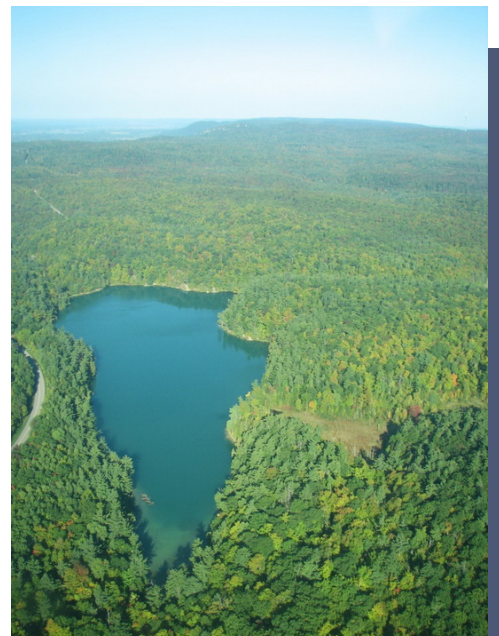
À l'échelle régionale, la richesse du Parc est également entretenue par la proximité d'espaces naturels, tels que le parc national de Plaisance, le mont O'Brien, les milieux naturels dans le secteur de Pontiac et la Ceinture de verdure, au sud d'Ottawa.

Le parc de la Gatineau renferme un échantillon représentatif de la richesse et de la diversité de l'interface entre les régions des Basses-Laurentides du Bouclier canadien et des basses-terres du Saint-Laurent. Il renferme des écosystèmes riches et diversifiés, compris dans trois ensembles physiographiques principaux :

- les collines de la Gatineau, qui comprennent des forêts feuillues dominées par des érablières, des hêtraies et des chênaies, accompagnées de pins blancs (*Pinus strobus*) dans des proportions variables;
- l'escarpement d'Eardley, associé à un microclimat chaud et sec qui favorise des espèces végétales méridionales rares (ex. : chêne blanc);
- le plateau d'Eardley, large territoire de faible amplitude topographique au climat frais et humide, qui abrite, au cœur du Parc, des forêts boréales mixtes ainsi qu'une concentration de marais, de marécages et de tourbières.

Au sein des écosystèmes et ensembles physiographiques, cinq écosystèmes et deux habitats valorisés ont été identifiés dans le parc de la Gatineau :

- le lac la Pêche (écosystème);
- le plateau d'Eardley (écosystème);
- l'escarpement d'Eardley (écosystème);
- le plateau du lac Pink (écosystème);
- la chaîne des trois lacs (écosystème);
- la tourbière Folly (habitat);
- le lac des Fées (habitat).



Lac Pink





Ail des bois  
(*Allium tricoccum*)

La physionomie du Parc et la variété de ses écosystèmes sont également favorables à l'installation d'espèces qui y seraient beaucoup plus nombreuses qu'ailleurs au Québec :

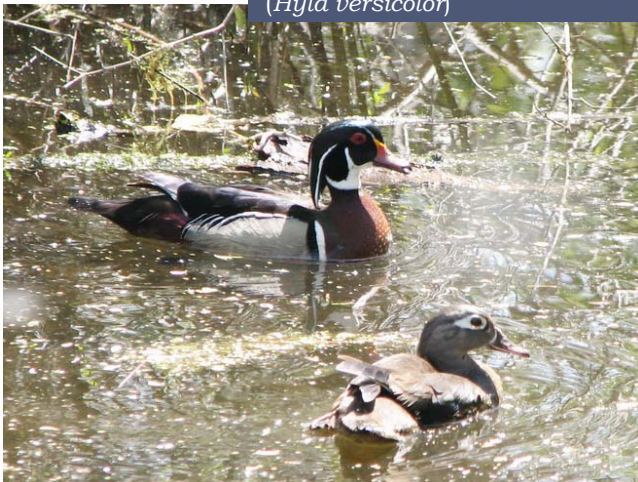
- plus de 1 600 espèces floristiques;
- plus d'une cinquantaine d'espèces de poissons;
- 54 espèces de mammifères, comprenant des espèces fauniques à grand domaine vital et 10 espèces inféodées aux milieux aquatiques;



Rainette versicolor  
(*Hyla versicolor*)

- 232 espèces d'oiseaux, ce qui représente approximativement 80 % des espèces recensées dans la région de l'Outaouais et 60 % de toutes celles dénombrées au Québec;

- 17 espèces d'amphibiens et 11 espèces de reptiles qui représentent environ 78 % de toutes les espèces de ce groupe déjà identifiées sur le territoire de la grande région de l'Outaouais.

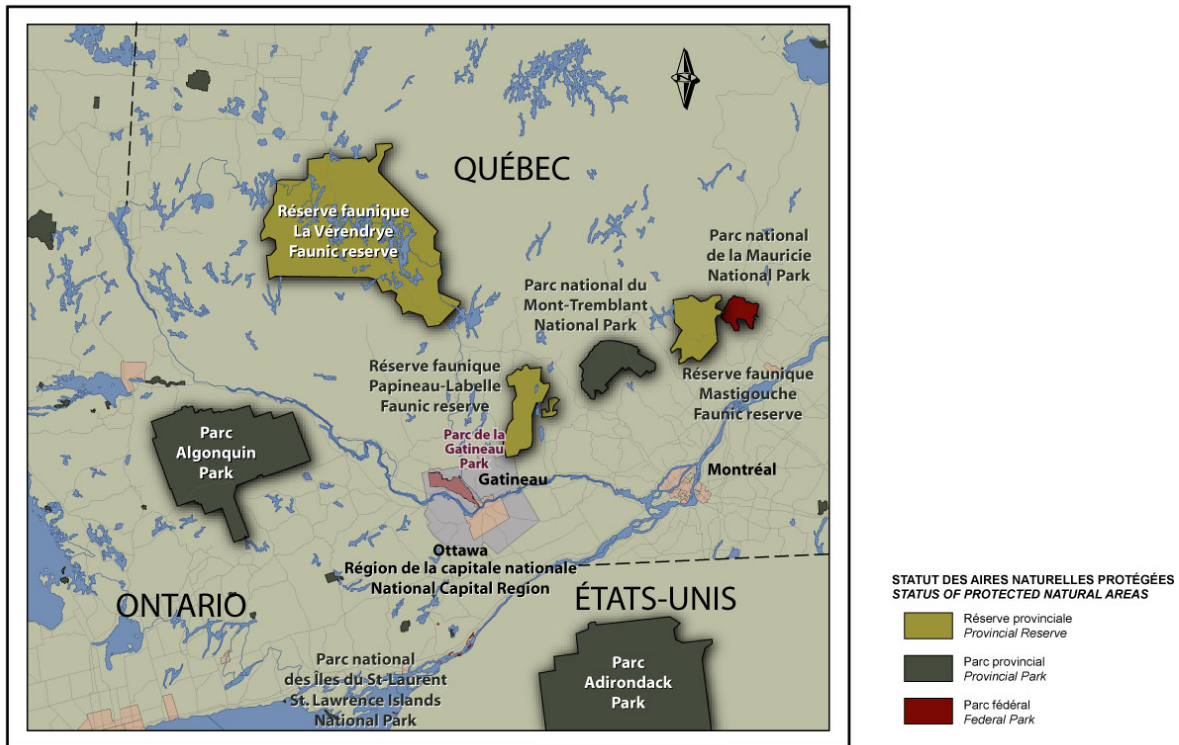


Canard branchu (*Aix sponsa*)

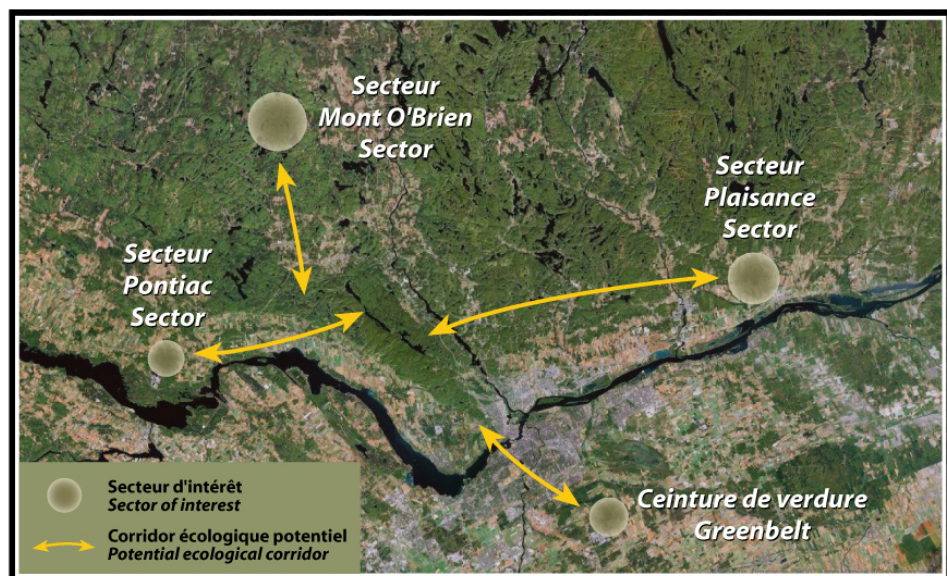
Parmi les espèces de la flore et de la faune recensées en 2008, 133 sont en péril<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le terme « espèce en péril » utilisé dans ce rapport fait référence aux espèces animales et végétales possédant un statut particulier au niveau fédéral (*Loi sur les espèces en péril*) ou provincial (*Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*) ainsi qu'à celles figurant sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ou la liste provinciale des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

**FIGURE 2**  
**CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DU PARC DE LA GATINEAU**



**FIGURE 3**  
**LOCALISATION DU PARC DE LA GATINEAU  
À L'ÉCHELLE DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL**





### 3. UN ÉTAT DE SANTÉ STABLE, MAIS PRÉCAIRE...



Limites du Parc

L'état de santé des écosystèmes du parc de la Gatineau a été étudié en 2006. Il repose sur 10 indicateurs évalués à partir de 30 éléments de mesure biotiques et abiotiques suffisamment documentés pour le Parc et sa région. Cette première évaluation de la condition écologique repose principalement sur les études réalisées à ce jour, selon les ressources disponibles. Pour ces raisons, les résultats affichés par indicateur représentent pour certains des standards alors que d'autres font appel à une évaluation qualitative. Cela dit, les résultats des programmes de surveillance récemment mis en place ou à venir permettront graduellement d'avoir une perspective mieux éclairée des conséquences des facteurs de stress qui affectent la pérennité des écosystèmes du Parc et d'établir un compte rendu amélioré de l'évolution de son état de santé.

L'état général du parc de la Gatineau est acceptable et l'équilibre actuel est stable, mais fragile (carte de la synthèse de l'état de santé des écosystèmes du parc de la Gatineau). En effet, les indicateurs utilisés présentent généralement des conditions écologiques acceptables ou bonnes. Pour la moitié des indicateurs, la tendance de la condition écologique est stable alors que pour le reste, elle semble se détériorer, d'où la nature fragile de l'état du Parc.

Compte tenu des tendances futures de développement en périphérie du Parc et des changements anticipés du climat d'ici 50 ans, la stabilité relative de l'état des écosystèmes sera menacée. Par conséquent, si aucune mesure n'est prise, il est probable que la tendance générale de la santé du Parc tendra rapidement vers une détérioration.

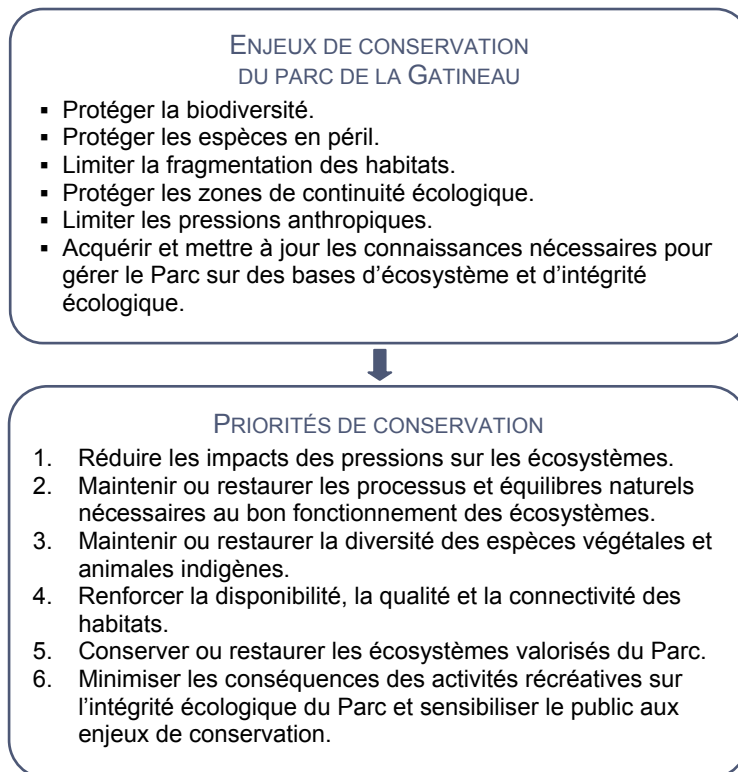


Œuf de grand héron  
(*Ardea herodias*)

## 4. ENJEUX ET PRIORITÉS DE CONSERVATION

Le Plan de la capitale du Canada définit le Parc avant tout comme une aire de conservation. Cependant, les notions de qualité de vie et les fonctions culturelle et politique s'ajoutent aux vocations reconnues pour le Parc, amenant parfois des choix difficiles à concilier et des compromis risqués sur le plan de l'environnement. Par conséquent, la gestion du parc de la Gatineau est confrontée à des enjeux de conservation d'envergure qui se traduisent par une série de mesures prioritaires pour la conservation des écosystèmes :

**FIGURE 4 :**  
**PRIORITÉS DE CONSERVATION POUR LE PARC DE LA GATINEAU**



## 5. UNE VISION DE CONSERVATION POUR 2035

---

La vision de conservation énonce l'avenir souhaité, en regard de l'état de santé des écosystèmes du Parc et des priorités de conservation. Son contenu représente l'essence de la démarche de conservation pour le parc de la Gatineau. Cette vision est inspirée de la compréhension des valeurs prônées par les citoyens du pays. Un résumé des sondages d'opinion et de la recherche gouvernementale signale plusieurs valeurs fondamentales pour les Canadiens, dont la préservation de l'environnement naturel. Ce sont ces valeurs qui sont représentées dans l'énoncé de la vision, synthétisée comme suit :

**Le parc de la Gatineau est un modèle en matière d'innovation et de gestion environnementale durable, en préservant l'intégrité des écosystèmes et sa diversité écologique exceptionnelle au moyen de mesures de gestion novatrices axées sur l'écosystème et la collaboration.**

De cette vision découlent sept principes. Ils constituent des valeurs et des convictions qui servent de fondement pour orienter la gestion des écosystèmes.

**Principe 1 :** Une approche de gestion centrée sur les écosystèmes et orientée prioritairement vers l'atteinte de l'intégrité écologique afin de soutenir et de rehausser l'état de santé global du Parc et celui du grand écosystème qui l'inclut.

**Principe 2 :** Une gestion adaptative et une démarche scientifique pour mieux comprendre et planifier la gestion des écosystèmes et progresser vers l'intégrité écologique.

**Principe 3 :** Un processus décisionnel et des méthodes de gestion s'appuyant sur le principe de précaution afin de faire primer l'intégrité écologique.

**Principe 4 :** Une gestion des écosystèmes qui privilégie le libre cours des processus écologiques afin de soutenir la dynamique naturelle.

**Principe 5 :** Une gestion active des écosystèmes lorsque l'intégrité écologique est compromise.

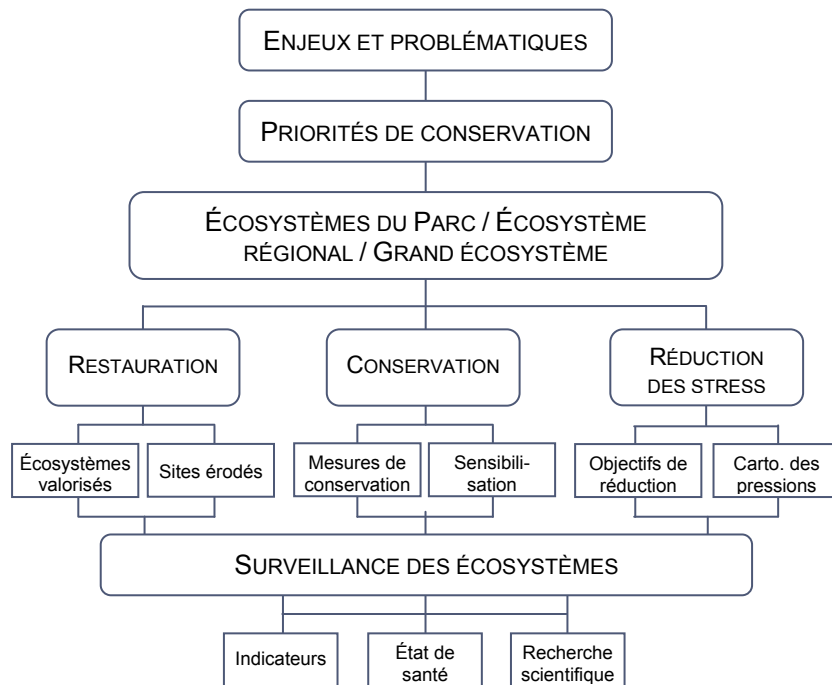
**Principe 6 :** Une gestion qui suscite l'appui continu du public pour la restauration et le maintien de la santé et de l'intégrité des écosystèmes.

**Principe 7 :** Une gestion qui prône la collaboration des intervenants régionaux, une approche écosystémique et un aménagement urbain responsable afin de soutenir l'intégrité écologique du Parc et le développement régional durable.

## 6. LE PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES : UNE APPROCHE HOLISTIQUE

Le plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau représente l'aboutissement des réflexions et analyses menées sur la conservation depuis ces dernières années. Les enjeux et les priorités de conservation, la vision ainsi que l'état de santé du Parc ont permis d'élaborer un plan d'action. Afin d'optimiser l'approche de conservation, ce dernier est appuyé par un programme de restauration et une stratégie de réduction des stress. Le Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau constitue ainsi une démarche cohésive soutenue par des mesures concrètes.

**FIGURE 5**  
**SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉTAPES**  
**DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES**



## 7. LE PLAN D'ACTION

### 7.1 DES MESURES DE CONSERVATION

Les priorités de conservation ainsi que les principes et les orientations énoncés dans la vision pour 2035 ont permis de définir plusieurs problématiques de conservation (ex. : changements climatiques). En tenant compte des connaissances actuelles et disponibles, chaque problématique suit un cheminement d'analyse qui se présente de la sorte.

- 1) LE CONTEXTE ET L'ÉTAT DE LA SITUATION exposent la problématique spécifique.
- 2) L'APPROCHE DE CONSERVATION énonce l'orientation de conservation en regard de la situation dans le Parc.
- 3) LES MESURES DE CONSERVATION CLÉS sont élaborées à partir de l'approche préconisée. Il est important de posséder un niveau suffisant de connaissances pour les mettre en œuvre. Ainsi, les mesures clés ont été déterminées à partir de l'état des connaissances et de l'étendue de la problématique.

Au total, une cinquantaine de mesures de conservation clés sont proposées et elles sont réparties en huit problématiques principales. Étant donné leur nombre et leur diversité, chaque mesure est priorisée selon son urgence de mise en œuvre. Cet exercice se base sur une évaluation quantitative de la mesure de conservation selon 12 critères, répartis en 3 thèmes principaux, soit :

- l'importance accordée à l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique;
- l'état de la ressource;
- les caractéristiques propres à la mesure de conservation (coût, efficacité).

La note finale accordée à chaque mesure permet de classer celles-ci au sein de trois classes ou espaces temporels de réalisation, soit à court terme pour les mesures de priorité I, à moyen terme pour celles de priorité II, et à long terme pour les mesures de troisième priorité. Les résultats du classement sont présentés en annexe 1, et le tableau ci-dessous rapporte les mesures de priorité I.

TABLEAU 1  
MESURES DE CONSERVATION DE PRIORITÉ I

MESURE CLÉ
<b>GRAND ÉCOSYSTÈME</b>
<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE</b>
Élaborer un plan de transport vert, conformément aux recommandations formulées dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, afin de limiter et de contrôler la circulation motorisée et les déplacements dans les parties centrales du Parc vouées à la conservation.
Poursuivre les partenariats avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et Environnement Canada touchant les programmes de surveillance des pluies acides et de la pollution atmosphérique.
<b>ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL</b>
<b>CORRIDORS ÉCOLOGIQUES</b>
Comblir le manque d'information des 14 corridors écologiques identifiés dans l'analyse qualitative, au moyen d'études et d'inventaires à l'aide de l'inventaire et du suivi de la biodiversité présente dans les corridors ainsi que de l'évaluation des facteurs de stress affectant ces milieux, tant au niveau terrestre qu'aquatique (carte des principaux corridors écologiques potentiels du parc de la Gatineau), etc.
Élaborer un plan de préservation des corridors écologiques identifiés en partenariat avec les municipalités, les associations et les organismes concernés (s'applique aussi à la mosaïque naturelle des habitats).

TABLEAU 1 (SUITE)  
MESURES DE CONSERVATION DE PRIORITÉ I

MESURE CLÉ
<b>ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL (SUITE)</b>
<b>ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES</b>
Minimiser, lorsque c'est possible, l'impact des espèces envahissantes agressives (faune et flore) qui ont des répercussions sur les écosystèmes terrestres et les espèces indigènes.
Poursuivre les démarches pour éliminer les motoneiges dans le Parc.
<b>ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS ET MILIEUX HUMIDES</b>
Déceler les endroits et causes de dégradation des berges des lacs récréatifs du parc de la Gatineau et développer des mesures pour réduire le stress.
Déterminer et évaluer l'impact des sentiers formels et informels aux abords des lacs et développer des mesures pour réduire le stress.
Minimiser, lorsque c'est possible, l'impact des espèces envahissantes agressives (faune et flore) qui ont des répercussions sur les écosystèmes aquatiques et riverains, les milieux humides ainsi que les espèces indigènes.
Suivre la qualité de l'eau des lacs et ruisseaux de tête et effectuer la caractérisation de ceux dont l'information est manquante.
Poursuivre les échanges avec les municipalités et les associations de bassin versant qui interfèrent avec le Parc afin d'encourager la gestion des eaux par bassin versant.
Poursuivre les démarches pour éliminer les embarcations motorisées sur les lacs du Parc.
Promouvoir la collaboration et le partenariat avec les propriétaires privés en périphérie immédiate des milieux aquatiques et humides significatifs situés dans le Parc afin d'encourager la protection des berges.
<b>ÉCOSYSTÈMES DU PARC</b>
<b>PROCESSUS ET ÉQUILIBRES NATURELS DES ÉCOSYSTÈMES</b>
<b>Épidémies d'insectes</b>
Privilégier, lorsque cela s'applique, de laisser libre cours à l'infestation d'insectes ravageurs, en poursuivant le suivi des populations et des épidémies d'insectes, sauf s'il y a une prescription légale ou un impact sur l'intégrité écologique, les espèces en péril ou la sécurité publique.
Poursuivre les suivis d'infestations potentielles ou réelles d'insectes ravageurs (ex. : agrile du frêne, spongieuse) avec les organismes responsables, et y collaborer.
<b>Mosaïque naturelle des habitats</b>
Poursuivre les efforts de mise en valeur des corridors écologiques.
<b>BIODIVERSITÉ ET VIABILITÉ DES ESPÈCES</b>
<b>Espèces en péril</b>
Localiser et caractériser les habitats potentiels pour les espèces en péril en vue de soutenir des populations viables.
Poursuivre ou assurer la participation aux comités des espèces en péril (provincial et fédéral) ainsi qu'aux programmes des ministères œuvrant sur les espèces en péril (ex. : fonds interministériel pour le rétablissement (FIR) d'Environnement Canada.
<b>Espèces envahissantes</b>
Développer et mettre en œuvre une stratégie de gestion afin de minimiser, lorsque c'est possible, l'impact des espèces envahissantes agressives qui ont des répercussions sur les écosystèmes et espèces indigènes, ainsi que les nouvelles introductions (s'applique aussi aux écosystèmes terrestres, aux écosystèmes aquatiques, à l'escarpement d'Eardley, au plateau d'Eardley, à la chaîne des trois lacs, au lac la Pêche et au plateau du lac Pink.
Participer aux comités et programmes des associations et des ministères œuvrant sur les espèces envahissantes (ex. : Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes d'Environnement Canada (PPEEE)).
Mettre en œuvre les mesures de conservation clés établies pour les épidémies d'insectes ravageurs.
<b>ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS</b>
<b>Escarpement d'Eardley</b>
Réduire la pratique de l'escalade aux deux ou trois parois les plus dégradées et où les efforts de restauration seront inefficaces.
Fermer le site de deltaplane sur l'escarpement (stationnement et sentier d'accès).
Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les composantes de cet écosystème afin de mieux localiser les secteurs qui seront restaurés.



**TABLEAU 1 (SUITE)**  
**MESURES DE CONSERVATION DE PRIORITÉ I**

MESURE CLÉ
<b>ÉCOSYSTÈMES DU PARC (SUITE)</b>
<b>ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS</b>
<b>Escarpement d'Eardley (suite)</b>
Élaborer un programme de restauration des milieux dégradés (s'applique à la chaîne des trois lacs et au lac la Pêche).
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.
Améliorer la surveillance de cet écosystème exceptionnel (présence d'agents de conservation).
<b>Plateau d'Eardley</b>
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.
Déplacer à l'extérieur de la zone de conservation intégrale les derniers 5,5 kilomètres du sentier équestre situés dans la portion ouest du Parc, en partenariat avec l'association équestre.
<b>Chaîne des trois lacs</b>
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.
Appliquer les mesures de conservation clés relatives aux écosystèmes aquatiques, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau.
Élaborer un programme de restauration des milieux dégradés (s'applique à l'escarpement d'Eardley et au lac la Pêche).
<b>Lac la Pêche</b>
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.
Appliquer les mesures de conservation clés relatives aux écosystèmes aquatiques, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau.
Élaborer un programme de restauration des milieux dégradés (s'applique à l'escarpement d'Eardley et à la chaîne des trois lacs).
<b>Plateau du lac Pink</b>
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.
Appliquer les mesures de conservation clés relatives aux écosystèmes aquatiques, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau.
<b>ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</b>
<b>Vélo de montagne</b>
Déterminer et mettre en application les mesures de restauration nécessaires.
<b>Escalade</b>
Identifier les deux ou trois parois sur lesquelles pourrait se pratiquer l'escalade, selon leur impact sur l'écosystème de l'escarpement d'Eardley, leur niveau de dégradation et leur popularité (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley).
Modifier les limites de la zone de conservation intégrale, en référence au Plan directeur du parc de la Gatineau, afin de rendre les parois retenues accessibles.
Restaurer les milieux des sites d'escalade non retenus, y compris leurs sentiers d'accès
<b>Deltaplane</b>
Fermer le sentier et le stationnement associés à l'activité de deltaplane (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley).
Restaurer le sentier et le stationnement de deltaplane, à la suite de leur fermeture.
<b>Équitation</b>
Déplacer à l'extérieur de la zone de conservation intégrale les derniers 5,5 kilomètres du sentier équestre situés dans la portion ouest du Parc, en partenariat avec l'association équestre (s'applique aussi au plateau d'Eardley).
Restaurer le tronçon de sentier équestre fermé situé dans la zone de conservation intégrale.

## 7.2 LES AIRES DE CONSERVATION

---

La délimitation du parc de la Gatineau selon différentes aires de conservation a été réalisée afin d'orienter et de cibler la gestion des écosystèmes. Leur identification résulte d'une analyse de données à l'aide d'un système d'information géographique qui exploite des composantes d'intérêt liées aux écosystèmes du Parc (localisation d'espèces à statut particulier, de leur habitat, etc.). Chaque composante est cotée et leur cumul donne une note finale à l'écosystème. Étant donné le degré d'incertitude et d'imperfection inhérent à une telle approche, le principe de précaution a guidé le travail, afin de tenir compte de l'absence, dans bien des cas, de l'information nécessaire aux évaluations. Selon sa note finale, l'écosystème peut intégrer l'une des quatre aires de conservation suivantes.

Aires de conservation I : Les pressions humaines et naturelles dans ces aires risquent de faire disparaître éventuellement de telles composantes. Les dommages exercés par les pressions pourraient s'avérer irréversibles pour ces écosystèmes, en particulier pour les aires de nidification ou la survie de certaines espèces végétales d'intérêt.

Aires de conservation II : La fragilité de ces écosystèmes est moindre que celle des écosystèmes précédents, mais si leur richesse et diversité se trouvaient amoindries par des pressions de tout type, cela pourrait être dommageable pour le reste du territoire.

Aires de conservation III : Cette classe occupe en général de plus grandes superficies, composées de plusieurs éléments d'intérêt. Ces zones offrent une quantité et une qualité de biotopes pour plusieurs espèces. On trouve aussi des éléments du paysage représentatifs de la région naturelle ainsi que la présence de quelques espèces rares. Ces écosystèmes sont en général peu fragiles en raison d'une utilisation extensive de l'espace ou d'un état intègre au niveau écologique.

Aires de conservation IV : Les écosystèmes se situent à l'intérieur des limites du Parc, mais ne sont pas valorisés. Cependant, les écosystèmes qui seraient identifiés comme présentant un intérêt ou méritant une attention particulière dans ce territoire devraient être intégrés dans les autres classes de conservation selon leur degré de fragilité.

L'analyse et la cartographie des aires de conservation font ressortir toute l'importance et la sensibilité des écosystèmes valorisés. Ainsi, l'escarpement d'Eardley et le plateau du lac Pink sont inclus dans les aires de conservation I, le plateau d'Eardley et le lac la Pêche intègrent les aires de conservation II et la chaîne des trois lacs se situe dans l'aire de conservation III<sup>2</sup>.

## 7.3 UNE STRATÉGIE DE RESTAURATION

---

Dans les situations où la biodiversité et l'état de santé des écosystèmes sont altérés, une gestion active est prônée et peut faire appel au processus de restauration, ce qui est le cas notamment de certains écosystèmes valorisés.

En considérant l'étude de l'état de santé des écosystèmes du Parc ainsi que la nouvelle information sur ces écosystèmes, trois écosystèmes présentent une condition faible tendant de surcroît vers la détérioration : les écosystèmes terrestres de l'escarpement d'Eardley et les milieux aquatiques et riverains dans les écosystèmes du lac la Pêche et de la chaîne des trois lacs. Ces constats sont également appuyés par la description de leur problématique de conservation.

Une étude préliminaire sur la restauration au parc de la Gatineau a donc été réalisée pour les besoins du plan de conservation des écosystèmes. Elle établit quatre principaux facteurs de dégradation au Parc, soit la récréation, les espèces envahissantes, les infrastructures d'origine anthropique et le surbrouillage par le cerf de Virginie. Chacun de ces facteurs a une présence et un impact plus ou moins marqués sur les écosystèmes du Parc.

---

<sup>2</sup> L'écosystème de la chaîne des trois lacs ressort dans son ensemble comme une aire de conservation III, mais les trois plans d'eau (lacs Philippe, Mousseau et Meech) ressortent en priorité I.

De ce fait, plusieurs mesures de restauration peuvent être directement appliquées aux écosystèmes valorisés présentant un état de santé précaire ainsi qu'à certaines activités récréatives. Ces mesures sont énoncées selon l'état actuel des connaissances; elles résultent d'observations, d'études et de suivis réalisés dans le Parc ces dernières années. Elles pourront donc précéder ou intégrer les futurs programmes de restauration qui seront mis en place dans le Parc.

Escarpelement d'Eardley : La restauration doit donc cibler la revégétalisation des zones les plus touchées (érosion et surbrouitage), se traduisant par :

- la localisation des zones de l'escarpement ayant une forte érosion;
- l'étude d'une méthode appropriée de revégétalisation (exclos, plantations) par gestion adaptative;
- la mise en œuvre des méthodes appropriées;
- la réalisation d'un programme de suivi du succès de la revégétalisation.

Chaîne des trois lacs et lac la Pêche : Les pressions exercées par l'empreinte humaine créent de multiples fractures dans les milieux et altèrent également les écotones riverains. Il s'agit alors de restaurer la connectivité des sites, tout comme les fonctions des écotones riverains.

- Identification et localisation des écotones riverains et des corridors les plus dégradés (érosion, utilisation publique inappropriée, zone gazonnée, etc.).
- Évaluation de méthodes de restauration appropriées (zones tampons aux abords des routes, plantations, passages fauniques).
- Évaluation de méthodes de revégétalisation appropriées (plantations, marcottage, semis).
- Accompagnement de la restauration par la protection des zones restaurées et le contrôle des développements d'origine anthropique.
- Accompagnement de la restauration par des mesures de sensibilisation des usagers et la protection des zones restaurées.
- Réalisation d'un programme de suivi du succès de la revégétalisation.

Activités récréatives : Les activités telles que la pêche sportive, le vélo de montagne, l'escalade, le deltaplane et l'équitation entraînent une érosion des sentiers et la création de sentiers non officiels. Elles augmentent également les possibilités d'intrusion d'espèces envahissantes et fragilisent les habitats sensibles et les espèces en péril.

Étant donné l'état actuel des connaissances au sujet des facteurs de dégradation et des sites dégradés, l'atténuation des impacts se traduit dans un premier temps par une démarche de restauration qui viserait :

- les sentiers non officiels;
- les anciens sentiers de motoneige, à la suite de leur fermeture en 2010;
- les accès et sites d'escalade qui seront fermés;
- le tronçon de sentier équestre situé dans la zone de conservation intégrale;
- le stationnement et le sentier de deltaplane.

Dans ces cas, la stratégie de restauration suivra celle proposée dans le cadre du processus de restauration au parc de la Gatineau.

## 7.4 RÉDUIRE LES STRESS

La plupart des problématiques de conservation découlent des constats liés aux facteurs de stress ou entretiennent d'étroites relations avec ces derniers. De ce fait, réduire l'impact des pressions sur les écosystèmes du Parc représente une priorité d'envergure pour la démarche de conservation. Cette approche cadre également avec les principes et orientations énoncés dans la vision. Dans un premier temps, cinq objectifs majeurs de réduction du degré d'impact sur les écosystèmes sont définis, soit :



Salicaire pourpre  
(*Lythrum salicaria*)

- Minimiser la propagation des espèces envahissantes et prévenir les nouvelles intrusions;
- Atténuer les effets du broutage excessif du cerf de Virginie;
- Surveiller et contrôler la fréquentation et l'utilisation du territoire;
- Limiter, voire interdire, certaines activités récréatives qui nuisent à l'intégrité des écosystèmes;
- Réduire l'impact des développements d'origine anthropique.



Cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*)

Puis, une analyse d'ordre numérique vient appuyer la définition des objectifs sur le plan de la réduction des stress. Il s'agit d'une compilation de l'information sur l'emplacement de différents facteurs de stress dans le Parc. En fonction de l'intensité de leur impact ainsi que de la valeur écologique des composantes, une note est accordée à chacun d'entre eux.

Les résultats ont été répartis selon quatre cotes, allant d'un degré d'impact faible à très élevé. Ainsi, une zone ayant un degré d'impact très élevé correspond à un milieu possédant une forte valeur écologique versus de nombreux stress.

La carte de l'impact des pressions anthropiques sur les écosystèmes du parc de la Gatineau met en lumière un fort impact dans les milieux aquatiques, se composant du plan d'eau et de sa zone riveraine. De plus, la plupart de ces secteurs se trouvent dans des écosystèmes valorisés.

Il est également important de mentionner que l'accessibilité et l'exhaustivité de l'information obtenue représentent les limites de cette analyse. Cependant, les résultats obtenus suffisent à élaborer une stratégie de réduction des stress réaliste.

Puisque le niveau d'impact des pressions sur les écosystèmes est clairement démarqué, la stratégie globale vise une réduction progressive du degré actuel. Ainsi, à chaque nouvelle période, le niveau d'impact d'un secteur devra être passé à une classe inférieure. Par exemple, un milieu ayant un niveau d'impact très élevé verra sa condition baisser à un niveau d'impact élevé, et ainsi de suite jusqu'à obtention d'un niveau faible, voire inexistant pour certains cas.

## 8. DES OUTILS POUR SOUTENIR LE PLAN D'ACTION

---

### 8.1 LA SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES

---

Un programme de surveillance des écosystèmes est élaboré afin de suivre et de mesurer le succès des mesures de gestion mises en place. Pour se faire, une série d'indicateurs environnementaux a été sélectionnée pour sonder les pressions déterminées dans la stratégie de réduction des stress, l'état de santé du Parc et les efforts portés à la conservation (Annexe 2).

Au final, 30 indicateurs sont cernés, dont la moitié environ se trouvent dans les études en cours de la CCN (suivi de la biodiversité, gestion des ressources naturelles et de l'environnement, état de santé des écosystèmes). Ils servent de guide à la CCN pour le développement d'un plan de surveillance détaillé. Certains indicateurs pourraient donc être modifiés, combinés ou réduits.

### 8.2 LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

---

Depuis les années 1960, la CCN a permis la réalisation de plus de 1 200 projets de recherche scientifique, réalisés à l'interne par des équipes de professionnels du Parc ou à l'externe par des institutions scientifiques, des universitaires et des firmes d'experts-conseils. Les résultats de ces projets permettent d'appuyer les décisions en matière de gestion et apportent des éléments pour de nouvelles approches et thématiques.

Les différentes problématiques soulevées tout au long du plan de conservation des écosystèmes ont permis de cerner les grands thèmes à aborder pour la définition de nouveaux projets de recherche. Ainsi, le plan d'action vise à accroître et à renforcer les connaissances sur :

- l'intégrité écologique;
- la biodiversité;
- les connexions écologiques;
- les méthodes de gestion;
- le réchauffement climatique;
- les utilisations d'origine anthropique.

### 8.3 COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PARTENARIATS

---

La communication et la sensibilisation représentent des outils précieux pour l'accompagnement, l'efficacité et la réussite du plan de conservation des écosystèmes auprès du public (usagers, résidents, personnel de la CCN, visiteurs, etc.). Par conséquent, différentes actions peuvent être portées afin de renforcer les échanges avec la communauté scientifique et sa participation à la conservation des écosystèmes, telles que la rédaction d'un journal d'information sur l'activité scientifique au Parc, la création de comités d'experts provenant de la communauté scientifique, etc.

Par ailleurs, la CCN favorise l'implication de la population de la région de la capitale du Canada. Des ententes, des collaborations et des partenariats sont conclus avec les villes de Chelsea et de Gatineau ainsi qu'avec des associations et organismes tels que les Amis du Parc de la Gatineau, la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Conservation de la nature Canada (CNC) et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). Cela dit, de nouveaux partenariats pourront être créés avec des associations vouées à la protection de la nature, des universités canadiennes, des groupes d'intérêt scientifique, des centres de recherche, d'autres parcs à l'échelle provinciale et à l'échelle nationale, des municipalités régionales de comté et des entreprises touristiques de la région de l'Outaouais. La CCN pourra aussi participer aux processus de consultation des organismes locaux et régionaux affectés à la gestion et à la conservation des ressources naturelles dans le but d'amener une concertation sur l'aménagement et le développement de l'écosystème régional et sur la protection de la biodiversité. De plus, l'accès à l'information pourrait être facilité par la communication régulière des avancées en matière de gestion du Parc ainsi que par la tenue d'une base de données commune. Enfin, la CCN pourra communiquer et sensibiliser les résidents du Parc et des municipalités avoisinantes sur les bonnes pratiques de gestion environnementale.

## 9. ÉCHÉANCIER DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU

Dans une optique de gestion adaptative, le plan de conservation des écosystèmes sera révisé au bout de 15 ans. Il se base sur un processus cyclique, où chaque mesure est rétroactive, c'est-à-dire que si l'objectif n'est pas atteint, il faut alors retourner à l'étape précédente. Ainsi, les 15 premières années d'application serviront à constater l'efficacité des méthodes et des résultats sur le terrain. Le Plan pourra alors être ajusté en fonction de ces considérations, mais aussi intégrer les nouvelles connaissances acquises durant ces années.

**TABLEAU 2**  
**ÉCHÉANCIER DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU**

RÉALISATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Mesures de conservation</b>																
Élaboration et mise en œuvre des mesures de priorité I																
Élaboration et mise en œuvre des mesures de priorité II																
Élaboration et mise en œuvre des mesures de priorité III																
<b>Restauration des écosystèmes valorisés</b>																
Élaboration des programmes de restauration																
Application des travaux de restauration																
Évaluation du succès de la restauration																
Révision du plan de restauration																
<b>Programme de surveillance des écosystèmes</b>																
Portraits de la situation																
Révision du niveau d'impact des pressions																
Révision du programme de surveillance																

Révision du plan de conservation des écosystèmes



## 10. INCIDENCE DU PLAN DE CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU SUR LE PLAN DIRECTEUR

---

Les diverses propositions évoquées dans le plan de conservation des écosystèmes amènent à vérifier la cohérence du zonage du Plan directeur du parc de la Gatineau. Dès lors, les études ainsi que le travail menant aux propositions de mise en œuvre du plan de conservation des écosystèmes amènent à suggérer certains raffinements au plan directeur. Ces suggestions seront confirmées lors de la révision du plan directeur.

Au final, peu de divergences concernant les limites actuelles du zonage ont été constatées. Il est cependant recommandé, pour des raisons de cohérence avec les propositions du plan de conservation des écosystèmes, d'examiner particulièrement six endroits démontrant des divergences mineures avec le zonage existant (carte des modifications au zonage du parc de la Gatineau).



Escarpement d'Eardley

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Le présent document constitue un résumé du plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau, dont la référence est la suivante :

DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS, 2009. *Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau*, élaboré par DDM pour la Commission de la capitale nationale, février 2010, 127 pages et annexes 1 à 4.

*Crédits photos : Del Degan, Massé et Associés, 2009*

### DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS

**Directeur de projet :**

Bruno Del Degan, ing.f., M. Sc.

**Spécialiste en conservation :**

Hervé Pelletier, écologiste principal, M. Sc.

**Rédaction :**

Hervé Pelletier, écologiste principal, M. Sc.

Gaëlle Damestoy, éco-conseillère diplômée, M. Sc.

Frédérique Schmidt, biologiste, M. Sc.

Grégory Bourguelat, biologiste, M. Sc.

**Cartographie :**

Bernard Massé, géomaticien

Denis Sundström, cartographe

**Traitement et révision :**

Josée Trudel, technicienne

### COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

**Gestionnaire de projet :**

Michel Viens, gestionnaire principal des ressources naturelles et des terrains, parc de la Gatineau

**Coordonnateur de projet :**

Sandra Cook, biologiste, parc de la Gatineau

**Ressources professionnelles :**

Jocelyne Jacob, biologiste principale, parc de la Gatineau

Danielle Deguire, agente de l'environnement

Lucie Bureau, chef, approbation fédérale d'utilisation du sol et liaison municipale

Elisabeth Lacoursière, agente principale, relations publiques et communautaires

Annie Desrosiers, coordonnatrice aux programmes marketing

Kathryn Keyes, conseillère principale, communications

### COMITÉ D'EXPERTS EXTERNES

Daniel Gagnon, président

Université du Québec à Montréal

- Expertise en écologie végétale

Garry Donaldson

Service canadien de la faune, Environnement Canada

- Expertise en gestion et conservation des populations aviennes

Barton Feilders

Parcs Ontario, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

- Expertise en planification de parcs et recherche

Ken Harris

Environnement Canada

- Expertise en conservation des habitats fauniques, gestion des écosystèmes, science des paysages

André Martel

Musée canadien de la nature

- Expertise en malacologie, impacts des espèces aquatiques exotiques, biodiversité aquatique

Sonia Powel

Défense nationale

- Expertise en gestion des projets, en gestion de terrains et en développement durable

André Savoie

Parcs Canada

- Expertise en gestion des ressources naturelles, intégrité écologique, conservation des écosystèmes

Daniel Toussaint

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

- Expertise en gestion de la faune, espèces en péril, protection des habitats



---

# ANNEXE 1

---

LISTE DES MESURES DE CONSERVATION  
ET LEUR PRIORITÉ D'APPLICATION



## PRIORISATION DES MESURES DE CONSERVATION

MESURE CLÉ	PRIORITÉ
<b>GRAND ÉCOSYSTÈME</b>	
<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE</b>	
Évaluer et mettre en œuvre les stratégies d'adaptation présentées dans le rapport sur les changements climatiques en fonction du contexte évolutif des écosystèmes et des activités pratiquées dans le Parc.	III
Élaborer un plan de transport vert, conformément aux recommandations formulées dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, afin de limiter et de contrôler la circulation motorisée et les déplacements dans les parties centrales du Parc vouées à la conservation.	I
Poursuivre les partenariats avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et Environnement Canada touchant les programmes de surveillance des pluies acides et de la pollution atmosphérique.	I
<b>ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL</b>	
<b>CORRIDORS ÉCOLOGIQUES</b>	
Comblent le manque d'information des 14 corridors écologiques identifiés dans l'analyse qualitative, au moyen d'études et d'inventaires, à l'aide de l'inventaire et du suivi de la biodiversité présente dans les corridors ainsi que de l'évaluation des facteurs de stress affectant ces milieux, tant au niveau terrestre qu'aquatique, etc.	I
Élaborer un plan de préservation des corridors écologiques identifiés en partenariat avec les municipalités, les associations et les organismes concernés (s'applique aussi à la mosaïque naturelle des habitats).	I
Encourager la création de partenariats aux niveaux régional, national et international afin de réunir l'information et les moyens nécessaires à la mise en valeur d'un réseau de corridors écologiques à différentes échelles.	II
<b>ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES</b>	
Réaliser ou poursuivre le suivi environnemental des activités récréatives dans les aires de conservation (de I à IV, par ordre croissant) afin de cerner les problématiques environnementales concernées et de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre le suivi des indicateurs associés aux milieux terrestres du Parc dans le cadre du programme de suivi de la biodiversité : flore vasculaire, avifaune, micromammifères, espèces en péril, plantes en péril et plantes envahissantes (alliaire officinale ( <i>Alliaria officinalis</i> ) et nerprun bourdaine ( <i>Rhamnus frangula</i> )), mosaïque d'habitats, fragmentation des milieux et potentiels faunique et floristique.	<b>Suivi continu</b>
Minimiser, lorsque c'est possible, l'impact des espèces envahissantes agressives (faune et flore) qui ont des répercussions sur les écosystèmes terrestres et les espèces indigènes.	I
Poursuivre les démarches pour éliminer les motoneiges dans le Parc.	I
<b>ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS ET MILIEUX HUMIDES</b>	
Décerner les endroits et causes de dégradation des berges des lacs récréatifs du parc de la Gatineau et développer des mesures pour réduire le stress.	I
Déterminer et évaluer l'impact des sentiers formels et informels aux abords des lacs et développer des mesures pour réduire le stress.	I
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre le suivi des indicateurs associés aux milieux aquatiques, riverains et humides du Parc dans le cadre du programme de suivi de la biodiversité : moules d'eau douce, anoures, espèces en péril, plantes envahissantes (myriophylle à épi et salicaire pourpre) et plongeon huard.	<b>Suivi continu</b>
Minimiser, lorsque c'est possible, l'impact des espèces envahissantes agressives (faune et flore) qui ont des répercussions sur les écosystèmes aquatiques et riverains, les milieux humides ainsi que les espèces indigènes.	I

MESURE CLÉ	PRIORITÉ
<b>ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL (suite)</b>	
<b>ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS ET MILIEUX HUMIDES (SUITE)</b>	
Suivre la qualité de l'eau des lacs et ruisseaux de tête et effectuer la caractérisation de ceux dont l'information est manquante.	I
Poursuivre les échanges avec les municipalités et les associations de bassin versant qui interfèrent avec le Parc afin d'encourager la gestion des eaux par bassin versant.	I
Poursuivre les démarches pour éliminer les embarcations motorisées sur les lacs du Parc.	I
Promouvoir la collaboration et le partenariat avec les propriétaires privés en périphérie immédiate des milieux aquatiques et humides significatifs situés dans le Parc afin d'encourager la protection des berges.	I
Mettre à jour et appliquer le Plan de gestion de la pêche sportive du parc de la Gatineau.	II
Intégrer la notion du libre passage du poisson dans la planification des projets touchant le milieu aquatique (ex. : installation, réhabilitation de ponceaux).	<b>Suivi continu</b>
<b>ÉCOSYSTÈMES DU PARC</b>	
<b>PROCESSUS ET ÉQUILIBRES NATURELS DES ÉCOSYSTÈMES</b>	
<b>Tempêtes et verglas</b>	
Suivre l'évolution des milieux perturbés afin de vérifier que ces phénomènes naturels n'occasionnent pas d'impacts ou de risques majeurs (ex. : poursuivre la collaboration avec l'Université Carleton pour l'étude sur les impacts de la tempête de verglas de 1998).	<b>Suivi continu</b>
<b>Inondations et crues</b>	
Démanteler, dans la mesure du possible, les ouvrages artificiels de rétention des eaux non nécessaires afin de laisser libre cours aux processus naturels et au passage du poisson.	III
Respecter les consignes que renferme le document intitulé Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux permanents de moins de 25 mètres, de Pêches et Océans Canada, (2007) lors de l'installation ou de la réhabilitation de ponceaux, afin d'assurer le libre passage du poisson dans les ponceaux du Parc.	<b>Suivi continu</b>
<b>Feu</b>	
Déterminer le rôle et l'importance écologique du feu dans la dynamique végétale des écosystèmes forestiers du Parc. Cette évaluation se fera lors de la révision du Plan de gestion de la végétation.	II
<b>Épidémies d'insectes</b>	
Privilégier, lorsque cela s'applique, de laisser libre cours à l'infestation d'insectes ravageurs, en poursuivant le suivi des populations et des épidémies d'insectes, sauf s'il y a une prescription légale ou un impact sur l'intégrité écologique, les espèces en péril ou la sécurité publique.	I
Appliquer les décisions des autorités compétentes (ex. : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Agriculture Canada) lorsque la situation l'exige.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre les suivis d'infestations potentielles ou réelles d'insectes ravageurs (ex. : agrile du frêne, spongieuse) avec les organismes responsables, et y collaborer.	I
<b>Relations prédateurs-proies</b>	
Déterminer les impacts des espèces fauniques surabondantes sur la santé des écosystèmes.	III
Poursuivre la mise en œuvre des programmes et des stratégies de gestion et de suivi des populations de cerfs de Virginie (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley) et de castors.	<b>Suivi continu</b>
Suivre l'utilisation des corridors par les prédateurs et proposer des mesures pour améliorer leur contribution au maintien des populations de prédateurs, particulièrement pour le loup.	II
Favoriser le prélèvement de cerfs dans les territoires périphériques du Parc dans les cas de surabondance, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).	II
<b>Mosaïque naturelle des habitats</b>	
Poursuivre les efforts de mise en valeur des corridors écologiques.	I
Poursuivre les efforts pour la protection des habitats dans les écosystèmes valorisés.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre le suivi des indicateurs associés à la mosaïque d'habitats du Parc dans le cadre du programme de suivi de la biodiversité : mosaïque d'habitats, fragmentation des milieux et potentiel faunique et floristique.	<b>Suivi continu</b>

MESURE CLÉ	PRIORITÉ
<b>ÉCOSYSTÈMES DU PARC (SUITE)</b>	
<b>BIODIVERSITÉ ET VIABILITÉ DES ESPÈCES</b>	
<b>Espèces en péril</b>	
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau (s'applique aussi aux écosystèmes terrestres, aux écosystèmes aquatiques, à l'escarpement d'Eardley, au plateau d'Eardley, à la chaîne des trois lacs, au lac la Pêche et au plateau du lac Pink).	<b>Suivi continu</b>
Localiser et caractériser les habitats potentiels pour les espèces en péril en vue de soutenir des populations viables.	<b>I</b>
Déceler les mouvements des espèces fauniques et l'expansion des espèces floristiques en péril au sein des écosystèmes du Parc, ainsi que de l'écosystème régional et du grand écosystème.	<b>II</b>
Poursuivre le suivi des indicateurs associés aux espèces en péril dans le cadre du programme de suivi de la biodiversité : espèces en péril et plantes en péril (s'applique aussi aux écosystèmes terrestres et aux écosystèmes aquatiques).	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre ou assurer la participation aux comités des espèces en péril (provincial et fédéral) ainsi qu'aux programmes des ministères œuvrant sur les espèces en péril (ex. : fonds interministériel pour le rétablissement (FIR) d'Environnement Canada).	<b>I</b>
<b>Espèces envahissantes</b>	
Développer et mettre en œuvre une stratégie de gestion afin de minimiser, lorsque c'est possible, l'impact des espèces envahissantes agressives qui ont des répercussions sur les écosystèmes et espèces indigènes, ainsi que les nouvelles introductions (s'applique aussi aux écosystèmes terrestres, aux écosystèmes aquatiques, à l'escarpement d'Eardley, au plateau d'Eardley, à la chaîne des trois lacs, au lac la Pêche et au plateau du lac Pink).	<b>I</b>
Poursuivre le suivi des indicateurs associés aux espèces envahissantes dans le cadre du programme de suivi de la biodiversité : plantes envahissantes.	<b>Suivi continu</b>
Participer aux comités et programmes des associations et des ministères œuvrant sur les espèces envahissantes (ex. : Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes d'Environnement Canada (PPEEE)).	<b>I</b>
Mettre en œuvre les mesures de conservation clés déterminées pour les épidémies d'insectes ravageurs.	<b>I</b>
<b>ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS</b>	
<b>Escarpement d'Eardley</b>	
Réduire la pratique de l'escalade aux deux ou trois parois les plus dégradées et où les efforts de restauration seront inefficaces.	<b>I</b>
Fermer le site de deltaplane sur l'escarpement (stationnement et sentier d'accès).	<b>I</b>
Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances sur les composantes de cet écosystème afin de mieux localiser les secteurs qui seront restaurés.	<b>I</b>
Poursuivre la mise en œuvre du programme de gestion du cerf de Virginie.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau, soit l'identification des espèces en péril présentes dans l'écosystème, et appliquer les mesures de conservation correspondantes (ex. : exclos de cerfs).	<b>Suivi continu</b>
Élaborer un programme de restauration des milieux dégradés (s'applique aussi à la chaîne des trois lacs et au lac la Pêche).	<b>I</b>
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.	<b>I</b>
Améliorer la surveillance de cet écosystème exceptionnel (présence d'agents de conservation).	<b>I</b>

MESURE CLÉ	PRIORITÉ
<b>ÉCOSYSTÈME DU PARC (SUITE)</b>	
<b>ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS (SUITE)</b>	
<b>Plateau d'Eardley</b>	
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.	I
Mettre à jour et appliquer le Plan de gestion de la pêche sportive du parc de la Gatineau.	II
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau, soit l'identification des espèces en péril présentes dans l'écosystème, et appliquer les mesures de conservation correspondantes.	<b>Suivi continu</b>
Déplacer à l'extérieur de la zone de conservation intégrale les derniers 5,5 kilomètres du sentier équestre situés dans la portion ouest du Parc, en partenariat avec l'association équestre.	I
<b>Chaîne des trois lacs</b>	
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.	I
Appliquer les mesures de conservation clés relatives aux écosystèmes aquatiques, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau.	I
Élaborer un programme de restauration des milieux dégradés (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley et au lac la Pêche).	I
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau, soit l'identification des espèces en péril présentes dans l'écosystème, et appliquer les mesures de conservation correspondantes.	<b>Suivi continu</b>
<b>Lac la Pêche</b>	
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.	I
Mettre à jour et appliquer le Plan de gestion de la pêche sportive du parc de la Gatineau.	II
Appliquer les mesures de conservation clés relatives aux écosystèmes aquatiques, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau.	I
Élaborer un programme de restauration des milieux dégradés (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley et à la chaîne des trois lacs).	I
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau, soit l'identification des espèces en péril présentes dans l'écosystème, et appliquer les mesures de conservation correspondantes.	<b>Suivi continu</b>
Créer des partenariats avec les municipalités touchant le bassin versant au sujet de la gestion de l'eau.	II
<b>Plateau du lac Pink</b>	
Gérer les espèces envahissantes selon l'approche établie.	I
Appliquer les mesures de conservation clés relatives aux écosystèmes aquatiques, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau.	I
Poursuivre les différentes mesures établies dans le Plan de protection des espèces de la flore et de la faune en péril du parc de la Gatineau, soit l'identification des espèces en péril présentes dans l'écosystème, et appliquer les mesures de conservation correspondantes.	<b>Suivi continu</b>
<b>ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES</b>	
<b>Pêche sportive</b>	
Mettre à jour et appliquer le Plan de gestion de la pêche sportive du parc de la Gatineau (s'applique aussi aux écosystèmes aquatiques, au plateau d'Eardley et au lac la Pêche).	II
Déterminer les aménagements susceptibles d'optimiser la reproduction des espèces de poissons en péril (MRNF).	III
Travailler avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin d'établir des règlements spécifiques pour la pêche sportive dans le Parc.	II

MESURE CLÉ	PRIORITÉ
<b>ÉCOSYSTÈME DU PARC (SUITE)</b>	
<b>ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES (SUITE)</b>	
<b>Vélo de montagne</b>	
Poursuivre le programme de surveillance environnemental des sentiers officiels de vélo de montagne afin de pouvoir évaluer le niveau de dégradation au fil du temps.	<b>Suivi continu</b>
Poursuivre et renforcer le suivi des sentiers non officiels de vélo de montagne afin d'évaluer le niveau de dégradation.	<b>Suivi continu</b>
Déterminer et mettre en application les mesures de restauration nécessaires.	<b>I</b>
<b>Escalade</b>	
Identifier les deux ou trois parois sur lesquelles pourrait se pratiquer l'escalade, selon leur impact sur l'écosystème de l'escarpement d'Eardley, leur niveau de dégradation et leur popularité (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley).	<b>I</b>
Modifier les limites de la zone de conservation intégrale, en référence au Plan directeur du parc de la Gatineau, afin de rendre les parois retenues accessibles.	<b>I</b>
Restaurer les milieux des sites d'escalade non retenus, y compris leurs sentiers d'accès.	<b>I</b>
Poursuivre le suivi de l'impact environnemental de cette activité sur les parois retenues.	<b>Suivi continu</b>
<b>Deltaplane</b>	
Fermer le sentier et le stationnement associés à l'activité de deltaplane (s'applique aussi à l'escarpement d'Eardley).	<b>I</b>
Restaurer le sentier et le stationnement de deltaplane, à la suite de leur fermeture.	<b>I</b>
<b>Équitation</b>	
Déplacer à l'extérieur de la zone de conservation intégrale les derniers 5,5 kilomètres du sentier équestre situés dans la portion ouest du Parc, en partenariat avec l'association équestre (s'applique aussi au plateau d'Eardley).	<b>I</b>
Restaurer le tronçon de sentier équestre fermé situé dans la zone de conservation intégrale.	<b>I</b>
Poursuivre le suivi de l'impact environnemental de l'activité équestre sur le restant du sentier officiel.	<b>Suivi continu</b>





---

# ANNEXE 2

---

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE  
LA GATINEAU ET ÉCHANCIER DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE



PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU<sup>3</sup>

OBJECTIFS ET PRIORITÉS DE CONSERVATION	INDICATEUR	MÉTHODE DE COLLECTE	FRÉQUENCE	ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS					
				Écosystèmes du Parc	Escarpement d'Eardley	Plateau d'Eardley	Chaîne des trois lacs	Lac la Pêche	Plateau du lac Pink
<b>Réduction des facteurs de stress sur les écosystèmes (pression)</b>									
1. Minimiser la propagation des espèces envahissantes et prévenir les nouvelles intrusions Priorités de conservation 1, 2, 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité des moules d'eau douce</li> <li>Effort d'intervention mis pour contrôler les populations d'espèces envahissantes</li> <li>Taux de recouvrement des plantes envahissantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaires</li> <li>Statistiques</li> <li>Échantillonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 3 ans</li> <li>Tous les 3 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. Atténuer les effets du broutage excessif du cerf de Virginie Priorités de conservation 1, 2, 3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de broutage du cerf de Virginie dans les zones les plus affectées</li> <li>Nombre et superficie des ravages présents dans le Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaires</li> <li>Inventaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 10 ans</li> <li>Tous les 5 ans</li> </ul>		✓				
3. Surveiller et contrôler la fréquentation et l'utilisation du territoire (dans les secteurs les plus dégradés) Priorités de conservation 1, 5 et 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ampleur des sentiers informels</li> <li>Qualité physico-chimique de l'eau des lacs témoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie</li> <li>Échantillonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 2 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4. Limiter, voire interdire, certaines activités récréatives qui nuisent à l'intégrité des écosystèmes Priorités de conservation 1, 5 et 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités faisant l'objet d'une politique et d'un plan de gestion</li> <li>Nombre d'utilisateurs par activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques</li> <li>Statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 4 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	
5. Réduire l'impact des développements d'origine anthropique Priorités de conservation 1, 4 et 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficie occupée par les structures d'origine anthropique</li> <li>Ampleur de la fragmentation des milieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques</li> <li>Cartographie par photo-interprétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 8 ans</li> </ul>	✓			✓		✓

<sup>3</sup> Les indicateurs et le programme de surveillance décrits servent de guide à la CCN pour le développement d'un plan de surveillance détaillé, des décisions de gestion, etc.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS DE CONSERVATION	INDICATEUR	MÉTHODE DE COLLECTE	FRÉQUENCE	ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS					
				Écosystèmes du Parc	Escarpement d'Eardley	Plateau d'Eardley	Chaîne des trois lacs	Lac la Pêche	Plateau du lac Pink
<b>Suivi de l'état de santé des écosystèmes (état)</b>									
1. Maintenir ou restaurer les processus et équilibres naturels nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes Priorité de conservation 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de reprise du couvert végétal face aux perturbations (% de semis sur placettes témoins)</li> <li>Récurrence des épisodes naturels (nombre d'incendies, d'infestations, d'inondations, etc., recensés)</li> <li>Diversité de la mosaïque d'habitats</li> <li>État de l'air (station d'Ottawa)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échantillonnage, rapports</li> <li>Statistiques</li> <li>Cartographie par photo-interprétation</li> <li>Colligation de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 10 ans</li> <li>Tous les 10 ans</li> <li>Tous les 8 ans</li> <li>Tous les 5 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. Maintenir ou restaurer la diversité des espèces végétales et animales indigènes Priorité de conservation 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occurrence des espèces en péril</li> <li>État de la biodiversité indigène</li> <li>Potentiel faunique et floristique des écosystèmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Colligation de données</li> <li>Colligation de données</li> <li>Cartographie par photo-interprétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 8 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3. Renforcer la disponibilité, la qualité et la connectivité des habitats Priorité de conservation 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des milieux terrestres</li> <li>État des habitats riverains</li> <li>État des milieux humides</li> <li>État des milieux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échantillonnage</li> <li>Colligation de données</li> <li>Statistiques</li> <li>Échantillonnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 5 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4. Conserver ou restaurer les écosystèmes valorisés du Parc Priorité de conservation 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficie des espaces restaurés</li> <li>Nombre de plans de gestion mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Colligation de données</li> <li>Statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 5 ans</li> <li>Tous les 3 ans</li> </ul>		✓	✓	✓	✓	✓
<b>Efforts et succès des mesures de gestion (réponse)</b>									
1. Minimiser les conséquences des activités récréatives sur l'intégrité écologique du Parc Priorité de conservation 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>État de l'intendance</li> <li>Nombre de projets de recherche scientifique mis en œuvre</li> <li>Budget alloué à la conservation</li> <li>Superficie des écosystèmes alloués à la conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques</li> <li>Statistiques</li> <li>Statistiques</li> <li>Statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les 3 ans</li> <li>Annuelle</li> <li>Annuelle</li> <li>Tous les 5 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2. Sensibiliser le public aux enjeux de conservation Priorité de conservation 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de partenariats créés dans le cadre des mesures de conservation</li> <li>Taux de participation du public aux activités éducatives et de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques</li> <li>Enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuelle</li> <li>Tous les 4 ans</li> </ul>	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ÉCHÉANCIER DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE

INDICATEURS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Pression</b>															
Diversité des moules d'eau douce	X					X					X				
Effort d'intervention mis pour contrôler les populations d'espèces envahissantes			X			X			X			X			X
Taux de recouvrement des plantes envahissantes		X			X			X			X			X	
Taux de broutage du cerf de Virginie dans les zones les plus affectées				X										X	
Nombre et superficie des ravages présents dans le Parc				X					X					X	
Ampleur des sentiers informels				X					X					X	
Qualité physico-chimique de l'eau des lacs témoins	X		X		X		X		X		X		X		X
Nombre d'activités faisant l'objet d'une politique et d'un plan de gestion				X					X					X	
Nombre d'utilisateurs par activité	X				X				X				X		
Superficie occupée par les structures d'origine anthropique					X					X					X
Ampleur de la fragmentation des milieux			X								X				
<b>État</b>															
Taux de reprise du couvert végétal face aux perturbations										X					
Récurrence des épisodes naturels										X					
Diversité de la mosaïque des habitats			X								X				
État de l'air				X					X					X	
Occurrence des espèces en péril					X					X					X
État de la biodiversité indigène				X					X					X	
Potentiel faunique et floristique des écosystèmes			X								X				
État des milieux terrestres				X					X					X	
État des habitats riverains				X					X					X	
État des milieux humides				X					X					X	
État des milieux aquatiques				X					X					X	
Superficie des espaces restaurés				X					X					X	
Nombre de plans de gestion mis en œuvre		X			X			X			X			X	
<b>Réponse</b>															
État de l'intendance			X			X			X			X			X
Nombre de projets de recherche scientifique mis en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Budget alloué à la conservation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Superficie des écosystèmes alloués à la conservation					X					X					X
Nombre de partenariats créés dans le cadre des mesures de conservation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Taux de participation du public aux activités éducatives et de sensibilisation	X				X				X				X		

Portrait de la situation

Portrait de la situation

Portrait de la situation





# GATINEAU PARK / PARC DE LA GATINEAU

## Key Ecosystem Drivers / Processus écosystémiques essentiels

### SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU

#### GATINEAU PARK ECOSYSTEM HEALTH

Février 2010  
February 2010

### STRESSORS

Climate changes, development outside the park, air pollution, increasing visitor numbers, park isolation, acid rains, fragmentation

### FACTEURS DE STRESS

Changements climatiques, développement hors Parc, pollution de l'air, accroissement de l'achalandage, isolation du Parc, pluies acides, fragmentation

### CONDITION OF GATINEAU PARK ECOSYSTEMS

### ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU

#### TERRESTRIAL ENVIRONMENTS

Old-growth hardwood, softwood  
and mixed forests

#### MILIEUX TERRESTRES

Forêts anciennes résineuses,  
mêlées et feuillues

#### STRESSORS

Recreational activities Farming activities  
Non-native or invasive species Fragmentation

#### FACTEURS DE STRESS

Activités récréatives Activités agricoles  
Espèces introduites ou envahissantes Fragmentation



#### RIPARIAN HABITATS

Diversity of plants and wildlife

#### HABITATS RIVERAINS

Diversité de la faune et de la flore

#### STRESSORS

Recreational activities Farming activities  
Private properties Invasive species

#### FACTEURS DE STRESS

Activités récréatives Activités agricoles  
Propriétés privées Espèces envahissantes



#### AQUATIC ENVIRONMENTS

Various lake types  
Diversity of species and processes

#### MILIEUX AQUATIQUES

Variété de types de lacs  
Diversités d'espèces et de processus

#### STRESSORS

Fishing Farming activities  
Non-native or invasive species Waste waters / Pollution  
Water-related activities

#### FACTEURS DE STRESS

Pêche sportive Activités agricoles  
Espèces introduites ou envahissantes Eaux usées et pollution  
Activités nautiques



#### WETLANDS

Diversity of plants and wildlife  
Sensitive sites

#### MILIEUX HUMIDES

Diversité de la faune et de la flore  
Sites sensibles

#### STRESSORS

Invasive species  
Waste water / Pollution

#### FACTEURS DE STRESS

Espèces envahissantes  
Eaux usées et pollution



#### ADDITIONAL INDICATORS

#### INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES

Surface water quality /  
État de l'eau de surface



Air quality /  
État de l'air



Soil condition in term of pollutants /  
État des sols par rapport aux polluants



Human pressure and footprint /  
Pression et empreinte humaine



Condition of native biodiversity /  
État de la biodiversité indigène



State of environmental stewardship /  
État de l'intendance



Elevation /  
Altitude  
(Metres / Mètres)

320

#### ECOSYSTEM CONDITION / ÉTAT DE L'ÉCOSYSTÈME

Poor / Faible  
Acceptable / Acceptable  
Good / Bonne

#### TREND / TENDANCE

Declining / Détérioration  
Stable / Stable  
Improving / Amélioration

Ottawa River /  
Rivière des Outaouais

#### EARDLEY ESCARPMENT

Unique habitat  
Rare species  
Microclimate

#### ESCARPEMENT D'EARDLEY

Habitat unique  
Espèces rares  
Microclimat

#### STRESSORS

Farming activities  
Recreational activities  
Deer population  
Insect epidemic  
Invasive species

#### FACTEURS DE STRESS

Activités agricoles  
Activités récréatives  
Population de cerfs  
Épidémie d'insectes  
Espèces envahissantes



#### EARDLEY PLATEAU

Wetlands  
Old-growth hardwood forests  
Rare species

#### PLATEAU D'EARDLEY

Terres humides  
Forêt feuillue ancienne  
Espèces rares

#### STRESSORS

Recreational activities  
Road traffic  
Fishing  
Invasive species

#### FACTEURS DE STRESS

Activités récréatives  
Circulation routière  
Pêche sportive  
Espèces envahissantes



#### LA PÊCHE LAKE AND SURROUNDING AREA

Mix of forests, wetlands and aquatic environments  
Rare species

#### LAC LA PÊCHE ET SON VOISINAGE

Mélange de forêts, de milieux humides et aquatique  
Espèces rares

#### STRESSORS

Recreational activities  
Fishing  
Waste waters / Pollution  
Invasive species

#### FACTEURS DE STRESS

Activités récréatives  
Pêche sportive  
Eaux usées et pollution  
Espèces envahissantes



#### THREE-LAKE CHAIN

Entire watershed  
Rare species  
Hardwood forest

#### CHAÎNE DES TROIS LACS

Bassin de drainage entier  
Espèces rares  
Forêt feuillue

#### STRESSORS

Recreational activities  
Waste waters / Pollution  
Invasive species  
Private properties  
Urban development

#### FACTEURS DE STRESS

Activités récréatives  
Eaux usées et pollution  
Espèces envahissantes  
Propriétés privées  
Développement urbain



#### PINK LAKE PLATEAU

Meromictic lake  
Rare species

#### PLATEAU DU LAC PINK

Lac méromictique  
Espèces rares

#### STRESSORS

Recreational activities  
Road traffic

#### FACTEURS DE STRESS

Activités récréatives  
Circulation routière



### GENERAL CONDITION ÉTAT GÉNÉRAL



### VALUED ECOSYSTEMS / ÉCOSYSTÈMES VALORISÉS<sup>1</sup>

1. Del Degan, Massé inc., 2005, Évaluation et identification des écosystèmes et des habitats naturels valorisés















**IMPACT DES PRESSIONS ANTHROPIQUES  
SUR LES ÉCOSYSTÈMES DU PARC DE LA GATINEAU**  
**HUMAN IMPACT ON GATINEAU PARK ECOSYSTEMS**

Degré d'impact / Impact

- Faible  
Low
- Modéré  
Moderate
- Élevé  
High
- Très élevé  
Very high

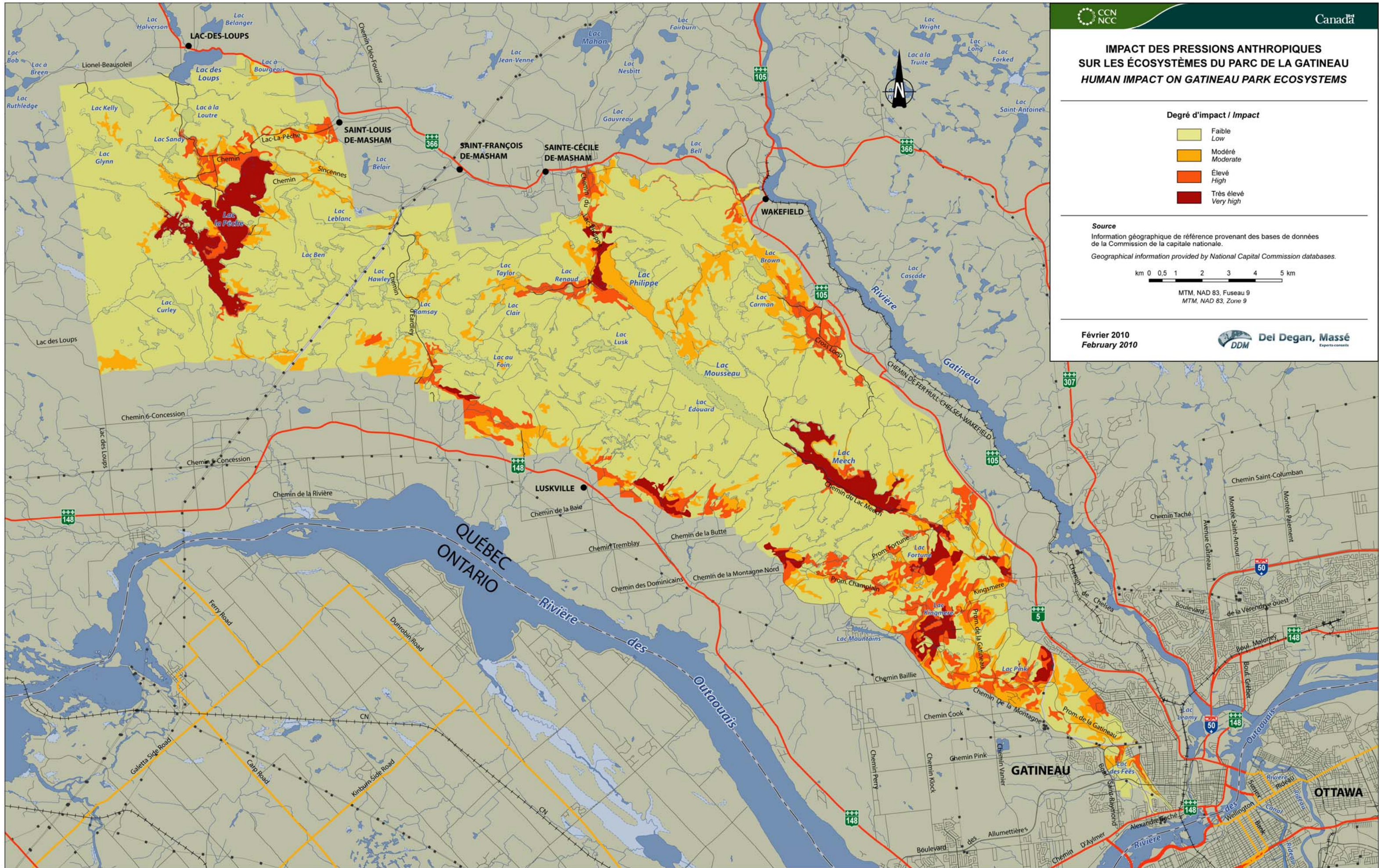
**Source**  
Information géographique de référence provenant des bases de données de la Commission de la capitale nationale.  
Geographical information provided by National Capital Commission databases.

km 0 0.5 1 2 3 4 5

MTM, NAD 83, Fuseau 9  
MTM, NAD 83, Zone 9

Février 2010  
February 2010

**Del Degan, Massé**  
Experts-conseils



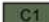

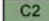

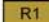


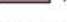








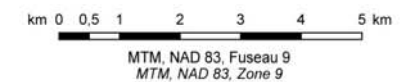




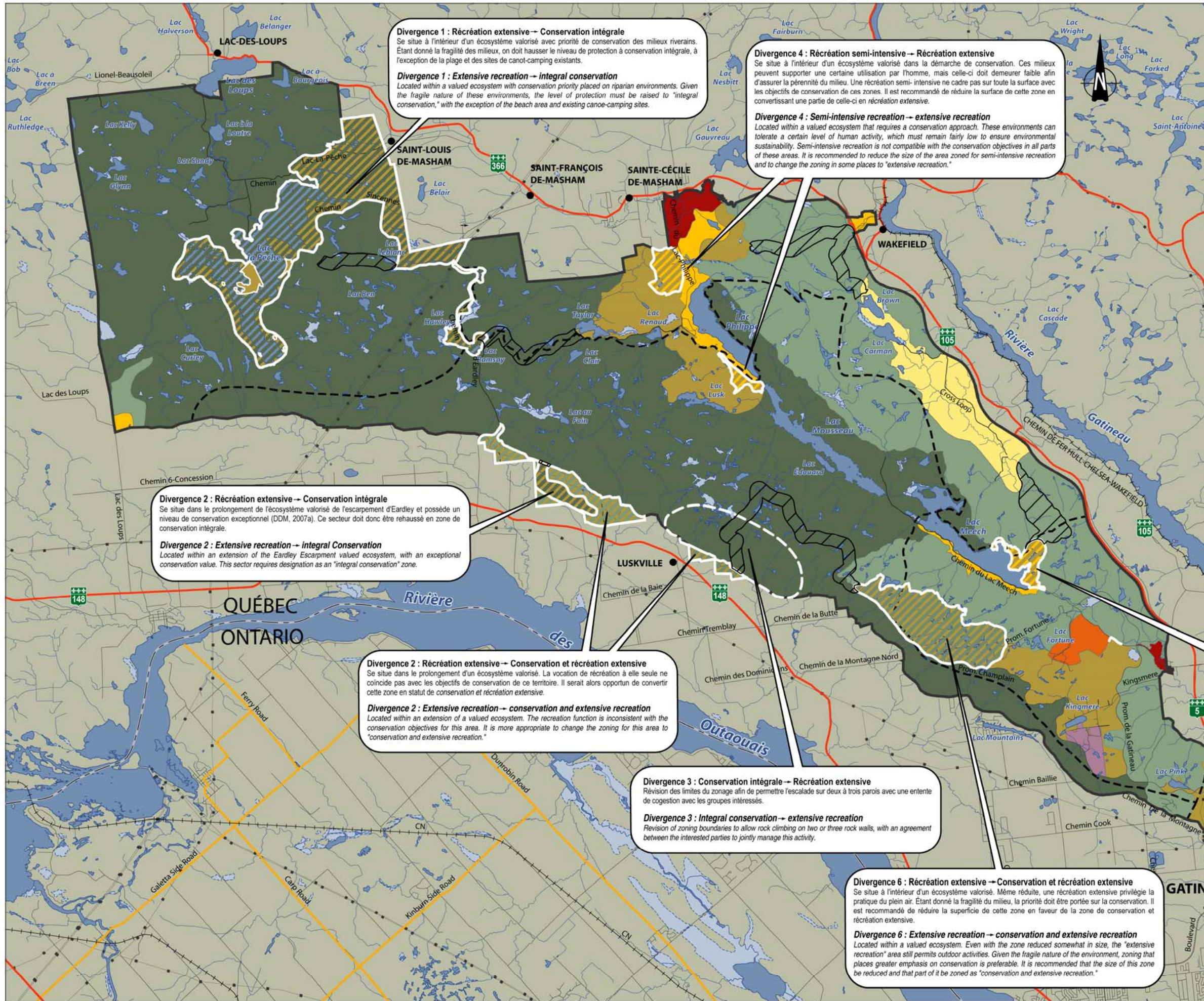
**MODIFICATIONS AU ZONAGE DU PARC DE LA GATINEAU**  
**GATINEAU PARK ZONING CHANGES**

 Lien récréatif extensif Extensive recreational link	 Limite de secteur Sector limit
<b>ZONAGE ACTUEL / ACTUAL ZONING</b>	
<b>CONSERVATION / CONSERVATION</b>	
 C1 Conservation intégrale Integral conservation	 AVR1 Accueil principal Main visitor reception area
 C2 Conservation et récréation extensive Conservation and extensive recreation	 AC1 Agrotourisme et conservation Agrotourism and conservation
<b>RÉCRÉATION / RECREATION</b>	
 R1 Récréation extensive Extensive recreation	 PH1 Patrimoine Heritage
 R2 Récréation semi-intensive Semi-intensive recreation	 I1 Institution Institution
 R3 Récréation intensive Intensive recreation	
<b>MODIFICATION AU ZONAGE / ZONING CHANGE</b>	
<b>CONSERVATION / CONSERVATION</b>	
 C1 Conservation intégrale Integral conservation	 C2 Conservation et récréation extensive Conservation and extensive recreation
<b>RÉCRÉATION / RECREATION</b>	
 R1 Récréation extensive Extensive recreation	

**Source**  
Information géographique de référence provenant des bases de données de la Commission de la capitale nationale.  
Geographical information provided by National Capital Commission databases.



Février 2010  
February 2010



**Divergence 1 : Récréation extensive → Conservation intégrale**  
Se situe à l'intérieur d'un écosystème valorisé avec priorité de conservation des milieux riverains. Étant donné la fragilité des milieux, on doit hausser le niveau de protection à conservation intégrale, à l'exception de la plage et des sites de canot-camping existants.  
**Divergence 1 : Extensive recreation → integral conservation**  
Located within a valued ecosystem with conservation priority placed on riparian environments. Given the fragile nature of these environments, the level of protection must be raised to "integral conservation," with the exception of the beach area and existing canoe-camping sites.

**Divergence 4 : Récréation semi-intensive → Récréation extensive**  
Se situe à l'intérieur d'un écosystème valorisé dans la démarche de conservation. Ces milieux peuvent supporter une certaine utilisation par l'homme, mais celle-ci doit demeurer faible afin d'assurer la pérennité du milieu. Une récréation semi-intensive ne cadre pas sur toute la surface avec les objectifs de conservation de ces zones. Il est recommandé de réduire la surface de cette zone en convertissant une partie de celle-ci en récréation extensive.  
**Divergence 4 : Semi-intensive recreation → extensive recreation**  
Located within a valued ecosystem that requires a conservation approach. These environments can tolerate a certain level of human activity, which must remain fairly low to ensure environmental sustainability. Semi-intensive recreation is not compatible with the conservation objectives in all parts of these areas. It is recommended to reduce the size of the area zoned for semi-intensive recreation and to change the zoning in some places to "extensive recreation."

**Divergence 2 : Récréation extensive → Conservation intégrale**  
Se situe dans le prolongement de l'écosystème valorisé de l'escarpement d'Eardley et possède un niveau de conservation exceptionnel (DDM, 2007a). Ce secteur doit donc être rehaussé en zone de conservation intégrale.  
**Divergence 2 : Extensive recreation → integral Conservation**  
Located within an extension of the Eardley Escarpment valued ecosystem, with an exceptional conservation value. This sector requires designation as an "integral conservation" zone.

**Divergence 2 : Récréation extensive → Conservation et récréation extensive**  
Se situe dans le prolongement d'un écosystème valorisé. La vocation de récréation à elle seule ne coïncide pas avec les objectifs de conservation de ce territoire. Il serait alors opportun de convertir cette zone en statut de conservation et récréation extensive.  
**Divergence 2 : Extensive recreation → conservation and extensive recreation**  
Located within an extension of a valued ecosystem. The recreation function is inconsistent with the conservation objectives for this area. It is more appropriate to change the zoning for this area to "conservation and extensive recreation."

**Divergence 3 : Conservation intégrale → Récréation extensive**  
Révision des limites du zonage afin de permettre l'escalade sur deux à trois parois avec une entente de cogestion avec les groupes intéressés.  
**Divergence 3 : Integral conservation → extensive recreation**  
Revision of zoning boundaries to allow rock climbing on two or three rock walls, with an agreement between the interested parties to jointly manage this activity.

**Divergence 6 : Récréation extensive → Conservation et récréation extensive**  
Se situe à l'intérieur d'un écosystème valorisé. Même réduite, une récréation extensive privilégie la pratique du plein air. Étant donné la fragilité du milieu, la priorité doit être portée sur la conservation. Il est recommandé de réduire la superficie de cette zone en faveur de la zone de conservation et récréation extensive.  
**Divergence 6 : Extensive recreation → conservation and extensive recreation**  
Located within a valued ecosystem. Even with the zone reduced somewhat in size, the "extensive recreation" area still permits outdoor activities. Given the fragile nature of the environment, zoning that places greater emphasis on conservation is preferable. It is recommended that the size of this zone be reduced and that part of it be zoned as "conservation and extensive recreation."

**Divergence 5 : Récréation semi-intensive → Récréation extensive**  
Se situe à l'intérieur d'un écosystème valorisé dans la démarche de conservation. Ces milieux peuvent supporter une certaine utilisation par l'homme, mais celle-ci doit demeurer faible afin d'assurer la pérennité du milieu. Une récréation semi-intensive ne cadre donc pas partout avec les objectifs de conservation de ces zones. Une réduction des superficies de récréation semi-intensive dans la mesure du possible est recommandée.  
**Divergence 5 : Semi-intensive recreation → extensive recreation**  
Located within a valued ecosystem that requires a conservation approach. This environment can tolerate a certain level of human activity, which must remain fairly low to ensure environmental sustainability. Semi-intensive recreation is not compatible with the conservation objectives in all parts of these areas. It is recommended to reduce as much as possible the size of the area zoned for semi-intensive recreation.

